

MAIRIE DE VICQ-SUR-BREUILH
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
en exercice :
15

Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil dix-huit

le 01 octobre 2018

le Conseil Municipal de la Commune de VICQ-SUR-BREUILH

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame de NEUVILLE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2018

PRÉSENTS :

MMES. DE NEUVILLE, VEDEL

MM. ANTOINE, CESAIRE, DULUC, GERAUDIE, LAPLAUD, LONGEQUEUE

ABSENTS :

MMES BILAN, CHARTIER, GENESTE, ROULLET, ROQUES

MM DEMONT, MILLON

Mme VEDEL a été élue secrétaire de séance.

TARIFS CANTINE 2018/2019

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en raison du regroupement pédagogique Magnac-Bourg, Vicq-sur-Breuilh et Château-Chervix, il a été décidé de fixer le tarif des repas à la cantine scolaire identique aux 3 communes.

Prix du repas :

- Enfants : 2,17 €

- Adultes : 5.35 €

Ce nouveau tarif s'applique pour l'année scolaire 2018/2019.

Les absences ne seront décomptées qu'à partir de 4 jours consécutifs.

La facturation sera envoyée tous les deux mois.

Le règlement s'effectuera auprès de la Trésorerie de Pierre-Bufferière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ces tarifs.

TARIFS RAMASSAGE SCOLAIRE 2018/2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour le ramassage scolaire de l'école primaire et du collège Saint-Germain-les-Belles.

Les tarifs sont ainsi fixés :

• La famille comportant un enfant : 65 € annuel

• La famille comportant au moins deux enfants scolarisés au primaire ou au collège :

- 65 € annuel pour le 1^{er} enfant

- 32,50€ annuel à partir du 2^{ème} enfant

• Elève transporté hors zone de proximité : 250 € annuel.

• Elève résidant à moins de 3km de son établissement scolaire : 120 € annuel pour chaque enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ces tarifs.

Budget AEP DM : virement c/672 vers c/6541

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire dans le budget eau et assainissement le virement de crédit suivant afin de prendre en compte les admissions en non-valeur.

		DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
		Article	Somme	Article	Somme
	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	672	800 € 00		
	Créances admises en non-valeur			6541	800 € 00
	Total		800 € 00		800 € 00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité les virements de crédit ci-dessus.

SUBVENTION À LA COOPÉRATIVE DU RPI CMV

Mme le Maire expose que dans le cadre de la participation de la commune aux dépenses d'achat de matériel du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Château-Chervix, Magnac-Bourg, Vicq-sur-Breuilh (RPI CMV), il convient de verser une subvention de 54 € par enfant de Vicq-sur-Breuilh scolarisé.

Mme le Maire expose qu'il y a 123 enfants de Vicq-sur-Breuilh scolarisés au sein du RPI actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide le versement d'une subvention de 6 642 € la coopérative du RPI CMV ;

autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

TARIFS SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal commence la réflexion des tarifs à propos de la nouvelle salle des fêtes.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

décide de fixer à 250 € 00 la location de la salle des fêtes pour un week-end complet avec la cuisine et les ustensiles pour les habitants de Vicq-sur-Breuilh et à 125 € 00 pour les jeunes de Vicq-sur-Breuilh;

décide de fixer à 400 € 00 la location de la salle des fêtes pour un week-end complet avec la cuisine et les ustensiles pour les loueurs non domiciliés à Vicq-sur-Breuilh ;

décide de fixer à 125 € 00 la location de la salle des fêtes pour un vin d'honneur pour les habitants de Vicq-sur-Breuilh;

décide de fixer à 200 € 00 la location de la salle des fêtes pour un vin d'honneur pour les loueurs non domiciliés à Vicq-sur-Breuilh ;

décide d'offrir deux locations par an aux associations sauf l'ACCA qui bénéficiera quant à elle de trois locations annuelles gratuites ;
instaure une caution de 500 € 00.

Budget AEP DM : virement c/672 vers c/701249 et c/706129 vers c/701249

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire dans le budget eau et assainissement le virement de crédit suivant afin de payer les redevances dues à l'agence de l'eau reçues en 2018, pour les années 2016 et 2017.

		DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
		Article	Somme	Article	Somme
	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	672	8 860 € 00		
	Reversement à l'agence de l'eau – Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	706129	12 854 € 00		
	Reversement à l'agence de l'eau – Redevance pour pollution d'origine domestique			701249	21 714 00
Total			21 714 € 00		21 714 00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité les virements de crédit ci-dessus.

SOLDE SUBVENTION DRAC MUSÉE & JARDINS CÉCILE SABOURDY

Dans le cadre de la convention de développement culturel en milieu rural, une subvention de 31 000 € destinée à être reversée aux Musée & Jardins Cécile Sabourdy a été demandée à la DRAC. Cette subvention a été intégralement versée au compte de la commune le 03/09/2018.

Un premier acompte de 15 500 € a été versé aux Musée & Jardins Cécile Sabourdy par délibération n° 2018-07 du 08/01/2018.

Un second acompte de 7 000 € a été versé aux Musée & Jardins Cécile Sabourdy par délibération n° 2018-54 du 03/09/2018.

Mme le Maire propose de verser le solde de ladite subvention aux Musée & Jardins Cécile Sabourdy, soit 5 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

Affaires diverses :

- Un rappel pour la cotisation fourrière a été transmis par la SPA. Le Conseil Municipal, considérant que le service fourni par la SPA ne correspond pas à l'attente de la commune en particulier sur les délais d'intervention s'oppose à la signature entre la commune de Vicq-sur-Breuilh et l'association et au versement d'une contribution à cet organisme. Madame le Maire s'informerait des négociations sur ce sujet entre l'AMF 87, la SPA et le Préfet.
- Une habitante, Madame AUDIER, cherche un terrain plat d'environ 3000 m² pour effectuer de l'agility et de l'éducation de chiens. Son annonce sera mise sur le site internet.
- Monsieur GASQUET Xavier se rendra à la mairie le 22 octobre 2018 à 18H30 afin de présenter un projet de statut pour le passage du Petit Breuilh en SCIC.
- Madame le Maire se rendra avec Monsieur DULUC Eric au salon des maires du 19 au 22 novembre.
- La salle des fêtes sera inaugurée le 24 octobre. Parmi les invités, il y aura le Président du Conseil Départemental, le Préfet, les sénateurs, le député, les gendarmes, les conseillers communautaires, les présidents d'associations, le conseil municipal, les entreprises, les architectes, les pompiers et l'ensemble de la population de Vicq-sur-Breuilh.
- Le parquet de la salle des fêtes sera en travaux du 19 novembre au 30 novembre, la cuisine en Inox de la salle des fêtes rouillerait, il n'y a pas d'eau chaude en continue, des finitions devront être faites sur l'auvent, le meuble de cuisine fait du froid alors qu'il est fait pour garder au chaud les aliments.
- Madame le Maire ou Monsieur LONGQUEUE vont rencontrer Monsieur Raymond ALBIN car il est souhaitable d'acquérir une bande le long des parcelles C 374 et C 725 dont il est le propriétaire afin d'élargir un chemin à Laurerie pour améliorer la circulation d'eau pluviale en provenance de la VC 26.
- L'installation provisoire d'un radar pédagogique provisoire est en projet pour un coût de 2677 € 20.
- La commission adressage se réunira le samedi 27 octobre à 10H30.
- Nettoyage de la salle des fêtes : Un seul devis a été reçu en mairie. Le sujet sera étudié par le Conseil Municipal lorsque les trois devis auront été reçus.
- Monsieur MINSAT, maçon agréé, va faire un devis pour la construction d'un ossuaire. Celui-ci sera vraisemblablement installé dans le haut de l'allée centrale du cimetière. Un devis sera demandé à l'entreprise agréée, HEBRAS pour le creusement de l'ossuaire ainsi que des reprises des concessions. Ces travaux débuteront après la période la Toussaint.
- Madame le Maire propose d'envisager l'achat de l'étang actuellement loué par la commune. Avec l'accord du Conseil Municipal, Madame le Maire va faire faire une estimation afin de faire une proposition au propriétaire.
- Les enseignants de maternelle souhaitent un changement de la structure de jeu actuellement dans la cour. Il est convenu que la structure actuelle sera déplacée dans l'aire de jeu à côté du stade et remplacée par une plus adaptée aux enfants de trois ans.
- Les réseaux électriques seront enfouis à la Reynie en 2019 et à Nouailhas en 2023.

